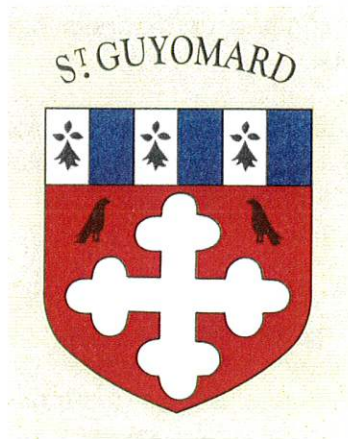




République Française
Morbihan

**Extrait du registre
des délibérations de la Commune de
Saint-Guyomard
séance du 08/09/2026**

**Date de la
convocation**
01/09/2026

Date d'affichage
01/09/2026

**Nombre de
membres**
Afférents au Conseil
municipal : 15
En exercice : 15
Votants : 15

Réf : 2026-09-007

A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

L' an deux mil vingt six et le huit Septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Guyomard, dûment convoqué, s' est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Maurice BRAUD, Maire.

Présents : M. BRAUD Maurice, Mme GUYOT Lydia, Mme DRÉANO Adeline, M. LAMOUR Franck, M. LE BIGAUD Pascal, Mme BONCHE Nancy, M. JEGAT Anthony, Mme LEYGNAC Pascaline, M. LE DUIGO Christophe, Mme MOREAU Marie, M. POREZ Claude, Mme SAMEDI Marie, M. PARCHEMIN Yannick, Mme BURBAN Anne-Sophie, M. NURIT Didier

Excusée : Mme BONCHE Nancy représentée par M. BRAUD Maurice

Mme LEYGNAC Pascaline a été élue secrétaire de séance.

Objet : Créations d'emplois au tableau des effectifs

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses article L 313-1, R. 331-7, R.332-1 à R.332-8, R.332-10,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le tableau des effectifs ;

Monsieur le Maire informe l'Assemblée, que, compte tenu de l'évolution de l'organisation, de l'évolution des missions des services municipaux, il est proposé la création de 4 postes permanents :

1- Compte tenu :

- de la mise en place d'une nouvelle organisation ;
- de l'évolution des missions techniques, liée au développement de la commune (création de lotissements, augmentation de la population, projet de construction d'une salle polyvalente) ;

il est proposé de créer deux postes permanents d'adjoint technique territorial à temps complet.

- 2- Afin d'assurer la continuité du service public lors du départ en congé préalable à la retraite de la secrétaire de mairie titulaire, il est proposé de créer un poste permanent d'attaché territorial.
- 3- Au regard de la délibération n°2026-06-04 en date du 09 juin 2026 fixant les moyens affectés aux classes maternelles de l'école publique La Belle école à 1,5 poste d'Agent territorial spécialisé des écoles maternelles à compter du 1^{er} septembre 2026, il est proposé de créer un poste permanent d'adjoint technique à temps non complet pour assurer les missions polyvalentes d'assistance de l'enseignante à l'école maternelle, de service à la cantine scolaire et aux activités périscolaires.

Le maire propose à l'assemblée,

1 - Conformément aux dispositions fixées par l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, de créer à compter du 1^{er} novembre 2026 :

- Un emploi permanent d'adjoint technique principal 2^e classe à temps complet à raison de 35 heures par semaine heures pour l'entretien des espaces verts, des bâtiments communaux, de la voirie, des petits travaux d'entretien ;
- Un emploi permanent d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet à raison de 35 heures pour l'encadrement des agents du service technique, l'entretien des espaces verts, des bâtiments communaux, de la voirie, des petits travaux d'entretien.

Ces emplois seront pourvus par des fonctionnaires de catégorie C au grade d'adjoint technique principal 2^e classe et au grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe, ou le cas échéant par des agents contractuels selon les dispositions de l'article L 332-14 ou L 332-8 du code général de la fonction publique. En cas de recrutement d'un contractuel en référence à l'article L 332-8 du code général de la fonction publique, sont précisés :

- le motif invoqué Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code ;
- le niveau de recrutement : expérience professionnelle dans le domaine des espaces verts, de l'entretien de bâtiments, de la voirie
- le niveau de rémunération des emplois créés :

- 1 poste d'adjoint technique principal 2^e classe : indice brut 387 , indice majoré 373
- 1 poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe : indice brut 430, indice majoré 385

2 - Conformément aux dispositions fixées par l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, de créer à compter du 10 septembre 2026, un emploi permanent d'attaché territorial à temps complet à raison de 35 heures par semaine pour les missions de secrétaire générale de mairie.

Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie A au grade d'attaché territorial.

3 - Conformément aux dispositions fixées par l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, de créer à compter du 10 septembre 2026, un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet .

Ces emplois seront pourvus par des fonctionnaires de catégorie C au grade d'adjoint technique, ou le cas échéant par des agents contractuels selon les dispositions de l'article L 332-14 ou L 332-8 du code général de la fonction publique. En cas de recrutement d'un contractuel en référence à l'article L 332-8 du code général de la fonction publique, sont précisés :

- le motif invoqué Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code ;
- le niveau de recrutement : expérience professionnelle dans le domaine des espaces verts, de l'entretien de bâtiments, de la voirie
- le niveau de rémunération des emplois créés :
 - 1 poste d'adjoint technique 2^e classe : indice brut 387 , indice majoré 373
 - 1 poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe : indice brut 430, indice majoré 385

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

• **ADOpte** la proposition du Maire de la création :

- D'un emploi permanent d'adjoint technique principal 2^e classe à temps complet à raison de 35 heures par semaine, à compter du 1^{er} novembre 2026 et selon les modalités décrites ci-dessus ;
- D'un emploi permanent d'adjoint technique principal 1^{ère} classe, à temps complet à raison de 35 heures par semaine, à compter du 1^{er} novembre 2026 et selon les modalités décrites ci-dessus ;
- D'un emploi permanent d'attaché territorial à temps complet à raison de 35 heures par semaine à compter du

10 septembre 2026 et selon les modalités décrites ci-dessus ;

- D'un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet à raison de 30,34 heures annualisées à compter du 10 septembre 2026 selon les modalités décrites ci-dessus.
- **ADOpte** le tableau des effectifs modifié en annexe ;
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des emplois concernés sont inscrits au budget communal ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux recrutements correspondants ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats le cas échéant.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Maurice BRAUD



TABLEAU DES EFFECTIFS AU 08/09/2026

Libellé de l'emploi	n° et date de la délibération créant l'emploi	emploi permanent ou non permanent	mention possibilité de recours à un contractuel	Emploi pourvu ou vacant	Filière	catégorie	Cadre d'emplois	Grades rattachés à l'emploi	Service d'affectation	Lieu d'affectation	Temps de travail de l'emploi	temps de travail hebdomadaire
Secrétaire générale de mairie		P		P	administrative	A	Attaché	Attaché	Secrétariat général	Mairie	TC	35h
Secrétaire générale de mairie	Délib 2026-09	P		P	administrative	A	Attaché	Attaché	Secrétariat général	Mairie	TC	35h
Chargé d'urbanisme		P		P	administrative	B	rédacteur	rédacteur principal de 1ère classe	Service général	Mairie	TC	35h
Responsable agence postale et		P		P	administrative	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif 2° classe	Service général	Mairie	TC	35h ANNUALISE
Agent d'entretien		P		p	technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2° classe	Service général	Bâtiments communaux	TC	35h ANNUALISE
ATSEM		P		P	Médico-social	C	ATSEM	ATSEM 2° classe	Service cantine et périscolaire	Ecole la Belle Ecole	TC	35h ANNUALISE
Agent de restauration et d'entretien		P		V	technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2e classe	Service cantine et périscolaire	cantine et garderie	TNC	17,5h ANNUALISE
Agent de restauration et du périscolaire		P		P	technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2e classe	Service cantine et périscolaire	cantine et garderie et agence postale	TNC	13,3h ANNUALISE
Agent polyvalent des activités scolaires et périscolaires	Delib 2026-09	P		P	technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2e classe	Service cantine et périscolaire	cantine et garderie et agence postale	TNC	30.34h ANNUALISE
Responsable de la cantine scolaire et de la garderie périscolaire		P		P	technique	C	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	Service cantine et périscolaire	cantine et garderie périscolaire	TC	35h
Responsable du service technique municipal	Delib 2026-09	P	OUI	V	technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1ère classe	Service technique municipal	Service technique	TC	35h
Responsable du service technique municipal		NP		P	technique	C	Adjoint administratif	Adjoint technique principal 2° classe	Service technique municipal	Service technique	TC	35h
Agent polyvalent du service technique	Delib 2026-09	P	OUI	V	technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2e classe	Service technique municipal	Service technique	TC	35h
Agent polyvalent du service technique		NP		P	technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2e classe	Service technique municipal	Service technique	TC	35h
Agent polyvalent du service technique		NP		P	technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2e classe	Service technique municipal	Service technique	TC	35h

Envoyé en préfecture le 22/09/2026

Reçu en préfecture le 24/09/2026

Publié le

ID : 056-215602194-20260922-2026_009_007-DE